

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 6 octobre 2017

10 eme Commission N° (2517-910-6

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et infantile

Service consulté

FINANCEMENT DE 25 POSTES D'ANIMATEURS DE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS POUR UN MONTANT TOTAL DE 31 740 EUROS

Résumé : Il est proposé d'accorder des subventions concernant le financement des postes d'animateurs de Relais Assistants Maternels pour un montant total de 31 740 € réparti entre les 13 organismes énumérés dans la liste jointe à ce rapport.

Lors de sa session budgétaire du 17 mars 2017, l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 58 500 € pour participer au financement des postes d'animateurs de relais assistants maternels à raison de 1 500 € par poste équivalent temps plein par année pleine, soit 46 postes d'animateurs, dont 22 à temps partiel.

Les Relais Assistants Maternels s'inscrivent dans des projets globaux d'actions en faveur de la petite enfance et bénéficient d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Leurs missions principales sont de :

- favoriser la rencontre et les échanges des assistants maternels, des enfants accueillis et des parents et le décloisonnement entre les divers modes d'accueil au plan local,
- organiser l'information des parents et des assistants maternels,
- entrer en contact avec les gardiennes non agréées, les informer, les inciter à sortir de la clandestinité,
- susciter et promouvoir la formation des assistants maternels.

Une première tranche de ces subventions, pour un montant de 26 740 €, a été répartie entre 17 Relais Assistants Maternels lors de la Commission Permanente du 9 juin 2017.

Le présent rapport vous propose, conformément à la délibération du Conseil départemental, rapport N°CD-2017-2-10-2, d'accorder pour l'année 2017 les subventions concernant 25 animatrices de 18 RAM, gérées par 13 organismes différents, pour un montant total de 31 740 € réparti selon la liste ci-jointe.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29 septembre 2017.

La dépense sera imputée sur le programme G723, chapitre 65, fonction 41, nature 6574 et 65734.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Me

Brigitte KLINKERT